FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NYX

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :
NYX

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Produit phytopharmaceutique - Fongicide

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
DE SANGOSSE S.A.S
Bonnel – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)
☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65
Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation
☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01
Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence
Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

---

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

- *Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :*

Symbole : Repro cat.3, Xn (nocif), N (dangereux pour l'environnement)
Phrases de risque : R63, R22, R51/53

- *Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :*

Catégories de danger : Repro 2, Aquatic chronic 2
Mentions de danger : H361, H411

2.2 – Eléments d'étiquetage

- *Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :*

Pictogrammes :

Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :
H361d : Susceptible de nuire au foetus
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement
P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux

Autres éléments d'étiquetage :
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau

2.3 – Autres dangers
Pas d'informations complémentaires disponibles

---

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient :
- 39.81% de Tébuconazole (N° CAS : 107534-96-3 ; N° CE : 403-640-2)
- 0-1% de préparation aqueuse de isothiazolinones

➢ *Classification et étiquetage de la substance selon la Directive 67/548/CEE et ses adaptations :*

Nom chimique	Symbole (s)	Phrases de risque (*)
Tébuconazole	Cat. repro 3, Xn, N	R63, R22, R51/53
Préparation aqueuse de isothiazolinones	C, Xi	R34, R43, R51/53

➢ *Classification et étiquetage selon la Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :*

Nom chimique	Pictogramme (s)	Mentions de danger (*)
Tébuconazole	Acute tox 4 ; Repro 2 ; Aquatic chronic 2	H302, H361d, H411
Préparation aqueuse de isothiazolinones	Skin corr. 1B ; Skin sens 1 ; Aquatic chronic 2	H314, H317, H411

**Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.*

---

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours
Appeler un médecin ou un centre anti poison immédiatement
CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer les yeux à grande eau.
INHALATION : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Si le sujet ne respire plus, le mettre sous respiration artificielle.
CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire
INGESTION : Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires
Pas d'informations complémentaires disponibles

---

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance
En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).
Le produit n'est pas explosif.

5.3- Conseils aux pompiers
Mesures de protection contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection (voir section 8).

---

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle (EPI) appropriés. Éviter l'inhalation des vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement
Eviter la contamination des eaux souterraines.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Balayer ou recueillir le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination.

6.4- Références à d'autres sections
Pas d'informations complémentaires disponibles.

---

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.

7.3 – Utilisations finales particulières
Pas d'informations complémentaires disponibles.

---

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle
Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2- Contrôles de l'exposition
PROTECTION RESPIRATOIRE : Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.
PROTECTION DES MAINS : Gants de protection résistant aux produits chimiques
PROTECTION DES YEUX : Lunettes de sécurité avec protections latérales
PROTECTION DE LA PEAU : Vêtements de protection (blouse à manches longues, bottes...)

---

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
État physique : Suspension Concentrée
Apparence : Liquide Blanc cassé
Couleur : Blanc cassé
Odeur : Inodore.
pH : 7.7 (dilution 1%) *(CIPAC MT 75.2)*
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Non mesurable *(EEC method A9)*
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Non pertinent, le mélange est un liquide
Limites explosives : non explosif
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative : 1.094 *(EEC method A3)*
Solubilité : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : > 500°C *(EEC method A15)*
Viscosité, dynamique : 864 mPa.s @ 10 rpm – 193 mPa.s @ 100 rpm à 20 °C *(OECD 114)*
Propriétés explosives : Non explosif *(EEC method A14)*
Propriétés comburantes : Non comburant *(EEC method A21)*

9.2- Autres informations
Pas d'informations complémentaires disponibles.

---

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité
Non applicable

10.2- Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales

10.3- Possibilité de réactions dangereuses
Non applicable

10.4- Conditions à éviter
Toute source de chaleur

10.5- Matières incompatibles
Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6- Produits de décomposition dangereux
Pas d'informations complémentaires disponibles

---

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques
Données sur le mélange :
DL_{50} orale rat : > 2000 mg/kg *(OPPTS N° 870.1100)*
DL_{50} cutanée rat : > 5050 mg/kg *(OPPTS N° 870.1200)*
CL_{50} inhalation rat : > 5.13 mg/L *(OPPTS N° 870.1300)*
Irritation : Non irritant pour la peau *(OPPTS N° 870.2500).* Non irritant pour les yeux *(OPPTS N°870.2400)*
Corrosivité : Non classé
Sensibilisation : Non sensibilisant *(OPPTS N° 870.2600)*
Toxicité à doses répétées : Non classé
Carcinogénicité : Non classé
Mutagénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au foetus.

---

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité
CL_{50} (96h) poissons : 24.62 mg/L *(Danio rerio) (OECD Guidelines n°203)*
CE_{50} (48h) daphnies : 10 mg/L *(Daphnia simillis) (OECD Guidelines n°202)*
EyC_{50} (72h) (algues) : 7.5 mg/L *(Pseudokirchnierella subcapita) (OECD Guidelines n°202)*

NOEC (96h) poissons : 20.00 mg/L *(Danio rerio) (OECD Guidelines n°203)*
NOEC (48h) daphnies : 2.5 m/L*(Daphnia simillis) (OECD Guidelines n°202)*
NOEC (72h) (algues) 2.4 mg/L *(Pseudokirchnierella subcapita) (OECD Guidelines n°202)*

12.2- Persistance et dégradabilité
Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3- Potentiel de bioaccumulation
Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4- Mobilité dans le sol
Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB
Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6- Autres effets néfastes
Pas d'informations complémentaires disponibles

---

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets
Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou dans la cuve de rinçage pour l'injection directe. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

---

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'A.D.R. pour la route, de l'I.M.D.G. pour la mer, et de l'I.C.A.O./I.A.T.A. pour le transport aérien.

14.1- Numéro ONU
UN3082

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A. (Tebuconazole)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport
Classe 9

4.4- Groupe d'emballage
Groupe d'emballage III

14.5- Dangers pour l'environnement
Dangereux pour l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur
Se référer aux sections 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC
Non applicable

---

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.2- Evaluation de la sécurité chimique
Pas d'informations complémentaires disponibles

---

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :
R22 : Nocif en cas d'ingestion ; **R34** : Provoque des brûlures ; **R43** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau ; **R51/53** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique ; **R52/53** : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique ; **R63** : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :
H302 : Nocif en cas d'ingestion ; **H314** : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; **H317** : Peut provoquer une allergie cutanée ; **H361d** : Susceptible de nuire au fœtus ; **H411** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; **H412** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :
CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage
DL_{50}: Dose létale 50%
CL_{50}: Concentration létale 50%
NOEC: No observed effect concentration
CE_{50}: Concentration efficace 50%
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)
ADR: Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road – Accord européen pour le transport de matières dangereuses par route
IATA: International Air Transport Association – Association pour le transport international par voie aérienne de matières dangereuses
IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code – Code pour le transport de matières angereuses par Voie Maritime

Détails des modifications depuis la dernière édition : -

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.